

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 7 mars 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 21 mars 2023 à 19h.**

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14. Honoraire pour réfection conduite aqueduc plan d'intervention
- 15. Entente exposition historique
- 16. Avis de motion (règlement de démolition)
- 17. Dépôt de projet de règlement (règlement de démolition)
- 18. PIIRL relevé d'arpentage rang 4
- 19. Exposition agricole pavillon de la famille
- 20. Premier répondant
- 21. Achats voiries
- 22. Pancarte 150 e
- 23. Facture paiement GBM
- 24. Gala méritas polyvalente Bélanger
- 25. Facture ministère des transports
- 26. Demande d'appui à la CPTAQ
- 27. Candidature pompier
- 28. TECQ
- 29. Génératrice Drummond
- 30. Achat 150e
- 31. Isothermique
- 32. Centre pédiatrie sociale
- 33. Période de questions
- 34. Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- HONORAIRE POUR RÉFECTION CONDUITE AQUEDUC

2023-03-75

Considérant que le conseil municipal veut mettre à jour le plan d'intervention pour son réseau d'aqueduc et égouts ;

Considérant que cette mise à jour demande une analyse et l'élaboration de plusieurs options;

Considérant que que la firme WSP Inc. a fait une proposition d'honoraires pour la mise à jour du plan d'intervention au montant de 5600.00\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition d'honoraire pour la mise à jour proposée par WSP Inc. du plan d'intervention au montant de 5600,00\$ plus taxes et que la dépense soit financer.

15- ENTENTE POUR EXPOSITION HISTORIQUE

2023-03-76

Considérant qu'un citoyen démontre de l'intérêt à exposer ces objets au sous-sol de la Maison Rouge ;

Considérant que le conseil attache beaucoup d'importance au patrimoine historique de sa municipalité;

Considérant que le conseil désire signer une entente avec le citoyen pour cette exposition historique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil fasse signer l'entente avec le citoyen pour lui permettre de s'installer au sous-sol de la Maison Rouge pour l'exposition de ces objets historiques.

16- AVIS MOTION

2023-03-77

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Cédric Quirion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 230-

2023 décrétant des travaux de démolition des immeubles patrimoniaux présents sur le territoire de la municipalité.

17- DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 230-2023

2023-03-78 Il est, par la présente, déposé par monsieur Cédric Quirion conseiller, le projet du règlement numéro 230-2023 intitulé RÈGLEMENT DE DÉMOLITION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ qui sera adopté à une séance subséquente.

18- PIIRL RELEVÉ D'ARPENTAGE RANG 4

2023-03-79 **Considérant** que le conseil municipal désire mettre à jour son plan d'infrastructures routières locales dans le Rang 4 Nord;

Considérant que le relevé complet d'arpentage du rang 4 Nord doit être complété;

Considérant que ce relevé peut être fait à un taux horaire par une firme d'arpentage;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le relevé d'arpentage pour le plan d'infrastructures routières locales dans le Rang 4 Nord soit fait à taux horaire par la MRC Beauce Sartigan.

19- EXPOSITION AGRICOLE PAVILLON DE LA FAMILLE

2023-03-80 **Considérant** que le comité de l'Exposition Agricole de Beauce désire construire un Pavillon de la Famille pour répondre à aux besoins de ses visiteurs;

Considérant que le conseil municipal a déjà voté une aide financière de 20 000\$ via la résolution 2022-10-262 pour la construction de son nouveau pavillon;

Considérant que le conseil désire bonifier l'offre de 10 000\$ pour aider la construction du Pavillon de la Famille;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil octroie une bonification de 10 000\$ au comité de l'Exposition Agricole de Beauce Inc. pour un montant total de 30 000\$ pour la construction du Pavillon de la Famille;

Que le montant de la bonification de l'assistance financière (référence résolution 2022-10-262 , soit prise au surplus cumulé de la municipalité.

20- PREMIER RÉPONDANT

2023-03-81 **Considérant** que la municipalité souhaite augmenter la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations urgentes vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédics;

Considérant qu'il y a trois niveaux de formation offerts gratuitement et que la municipalité souhaite offrir le troisième niveau de formation;

Considérant que monsieur Stéphane Veilleux est l' élu responsable de ce dossier et que celui-ci a présenté le projet au conseil;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour appuyer les formations de premier répondant;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte de collaborer pour appuyer les formations de premier répondant sur son territoire.

21- ACHATS VOIRIES

2023-03-82 **Considérant** que le responsable de la voirie désire faire l'achat de différents outils pour l'année en cours;

Considérant que le montant des outils de la facture de la compagnie Lawson Products inc s'élève à 1670.54\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat de différents outils pour les employés de la voirie soit autorisé au montant de 1670.54\$ plus taxes pour le reste de l'année.

22- PANCARTE 150E

2023-03-83 **Considérant** que notre municipalité fête cette année son 150^e;

Considérant le conseil municipal désire promouvoir ses festivités;

Considérant que deux affiches aux entrées du village seraient nécessaires aux coûts de 580\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que deux affiches aux entrées du village au montant de 580\$ pl taxes seront installées dans le cadre des festivités du 150^e et que cette dépense soit financée via le surplus cumulé de la municipalité.

23- PAIEMENT FACTURE CONSTRUCTION GBM

2023-03-84

Considérant que les travaux à l'abri à abrasif sont presque terminés;

Considérant que le tamis d'une valeur de 19 750\$ plus taxes est installé et fonctionnel ;

Considérant que le paiement au Construction GBM inc. peut être effectué à même le programme PRABAM ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement de 19 750\$ plus taxes soit fait à Construction GBM inc. pour le tamis financé par le programme PRABAM.

24- GALA MÉRITAS POLYVALENTE BÉLANGER

2023-03-85

Considérant que les finissants de la polyvalente Bélanger demandent à la municipalité un support financier pour leur gala méritas;

Considérant que la municipalité désire encourager la tenue de l'événement pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la municipalité à contribuer financièrement à l'événement pour l'année 2023 au montant de 200\$.

25- PAIEMENT FACTURE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2023-03-86

Considérant que le conseil débute le projet d'acqueduc et égout pour la route 269 en partenariat avec le Ministère des transports;

Considérant que la facture de la préparation des travaux s'élève à 9988.49\$ plus taxes;

Considérant que le partenariat est essentiel à la réussite du projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 9988.49\$ plus taxes soit payé, via le règlement d'emprunt, au Ministère des Transports pour le projet de la route 269.

26- DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ

2023-03-87

Considérant que certain citoyen demande notre appui dans un dossier avec la CPTAQ;

Considérant que le conseil municipal donne son appui dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil donne son appui à monsieur Roger Boutin, monsieur Serge Loubier et monsieur Jérôme Veilleux dans leur dossier avec la CPTAQ.

27- CANDIDATURE POMPIER

2023-03-88

Considérant que le responsable du service incendie recommande l'embauche d'un nouveau candidat pour le service incendie ;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ce dossier ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Dominique Dupont pour joindre le service incendie de la municipalité.

28- DÉPÔT MISE A JOUR TECQ

2023-03-89

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

29- ACHAT GÉNÉRATRICE POUR CENTRE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

2023-03-90

Considérant que le conseil désire acquérir une génératrice fixe pour le Centre multifonctionnel Desjardins dans le but d'avoir un centre de services aux sinistrés ;

Considérant que l'achat d'une génératrice fixe permettrait d'offrir un service essentiel, en cas de sinistre, à plusieurs municipalités avoisinantes ;

Considérant que la municipalité a fait plusieurs demandes de soumission et qu'une seule est conforme soit celle de la firme Génératrice Drummond;

Considérant que la soumission de l'entreprise Génératrice Drummond est de 68 630,00\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de la firme Génératrice Drummond au montant de 68 630 \$ plus taxes pour l'achat d'une génératrice fixe dans l'objectif d'avoir un centre de services aux sinistrés pour le Centre multifonctionnel Desjardins;

Que la dépense de 68 630.00\$ plus taxes soit financée par la TECQ de la municipalité.

30- ACHAT 150^E DE LA MUNICIPALITÉ

2023-03-91

Considérant que la municipalité doit effectuer plusieurs dépenses en lien avec les activités pour souligner le 150^e anniversaire de celle-ci;

Considérant que madame Karine Champagne, pro-mairesse, est l'élue responsable pour ces événements;

En conséquence, il est proposé par monsieur et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que toutes les dépenses en lien avec les activités du 150^e anniversaire ,qui ne peuvent être absorbé par les contributions volontaires, soit financer via le surplus cumulé de celle-ci.

2023-03-92

31-ISOTHERMIQUE

Considérant que l'installation des portes de garage au garage municipal est terminée;

Considérant que le montant de la facture s'éleve à 32 732,25 et qu'un technicien doit passer pour les ajustements;

Considérant qu'un montant de 1000,00\$ a donc été retenu sur la facture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le paiement soit fait, à partir du surplus cumulé et financer à l'aide financière PRABAM, à Isothermique pour les portes du garage municipal au montant de 31 732,25\$. avec taxes.

2023-03-93

32- CENTRE PÉDIATRIE SOCIALE

Considérant que la municipalité de Saint-Martin désire implanter un centre de pédiatrie sociale ;

Considérant que les besoins en pédiatrie sont considérables pour la population de St-Martin et des alentours;

Considérant que l'objectif de la municipalité est de bien déservir ses contribuables;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appui la municipalité de St-Martin pour l'implantation d'un centre en pédiatrie sociale.

33-PÉRIODE DE QUESTIONS

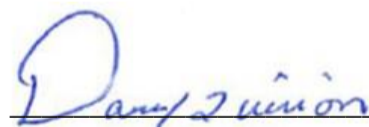
Aucune question n'a été posée.

34-FERMETURE DE LA SÉANCE

2023-03-94

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h15.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier